



**MAIRIE DE
BOUSSENS - 31360
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>Date de convocation</u> 16 mars 2026
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> : 15 Présents : 15 Absents : 0 Procurations : 0 Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 4-3 Objet : Délibération relative à l'élection des adjoints au Maire

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur ROQUEBERT Joël**, Maire.

Présents : Monsieur ROQUEBERT Joël, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame SOURROUBILLE Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur CELLIER Jérôme, Madame JIN Alice, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame DESSENS Cécile, Monsieur RAUFAST Mathieu, Madame SANDY Liliane, Monsieur MORELLO Damien, Monsieur EYCHENNE Quentin.

Monsieur CELLIER Jérôme a été élu secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération n°4-2 du 20 mars 2026 relative à la fixation du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats a été déposée, composée de :

- Madame GÉRARD Sylvie
- Monsieur RAMEAU Roger
- Madame SOURROUBILLE Françoise
- Monsieur LIVOTI Antoine

Il est procédé à l'élection des adjoints.

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins blancs ou nuls :	0
Nombre des suffrages exprimés :	15
Majorité absolue des suffrages exprimés :	8

La liste a obtenu **15 – quinze voix**

Sont élus adjoints au maire :

- Madame GÉRARD Sylvie
- Monsieur RAMEAU Roger
- Madame SOURROUBILLE Françoise
- Monsieur LIVOTI Antoine

Boussens, le 23 mars 2026

Le Maire, Joël ROQUEBERT



Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.